Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 113 (2018)
Heft: 2: Historische Pfade = Sentiers historiques

Artikel: Le potentiel de l'existant
Autor: Bischoff, Christian
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-772575

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

MAIRIE ET BÂTIMENT PAROISSIAL D'AIRE-LA-VILLE (GE)

Le potentiel de l'existant

Les projets réalisés par l'architecte Yves Habegger pour la commune et la paroisse d'Aire-la-Ville devraient servir d'exemples: souvent, une nouvelle construction ne devrait être envisagée qu'après avoir étudié le potentiel de l'existant.

Christian Bischoff, architecte, Genève

Le village d'Aire-la-Ville compte un peu moins de 1200 habitants. Il est situé sur la rive gauche du Rhône, à la hauteur du barrage de Verbois. La toponymie Ayra Villa atteste de l'occupation du site à l'époque romaine.

En 2008, la commune organisait un concours sur invitation pour transformer l'ancienne cure en mairie et construire une annexe pour la salle du conseil municipal. A l'issue de la procédure, le projet présenté par l'architecte Yves Habegger fut désigné vainqueur. Dans son rapport, le jury estimait particulièrement réussie la sauvegarde patrimoniale du bâtiment. Il appréciait également l'implantation, la fonctionnalité et le traitement de la nouvelle construction, disposée de manière à préserver au mieux le parc et conçue comme une dépendance en bois, simple et cohérente avec les principes de développement urbanistique du village. L'évaluation se concluait par ces mots: «Il s'agit d'une intervention modeste à l'exception de l'intervention en sous-œuvre dans l'ancien bâtiment.»

L'architecte développa le projet et fit établir des devis détaillés. Le montant des travaux se révéla trop élevé pour la commune. L'architecte étudia des variantes sans parvenir à faire baisser significativement les coûts. C'est souvent l'adversité qui permet d'imaginer des solutions judicieuses. Ancienne cure, la mairie est adossée à un bâtiment appartenant à la paroisse catholique. Ce bâtiment contenait alors la salle paroissiale au rez-de-chaussée et un appartement vétuste à l'étage. Commune et paroisse se rapprochèrent et trouvèrent un accord qui les arrangeait chacun. Faisant partie de la vaste unité pastorale de la Champagne genevoise, la paroisse n'avait plus besoin de salle paroissiale: les réunions pouvaient avoir lieu dans la sacristie. Il était donc possible de louer de manière permanente la salle à la commune pour y recevoir les réunions du conseil municipal. Cette solution présentait bien des avantages: la commune disposait de tous les locaux souhaités pour un coût qui correspondait à ses possibilités financières; réhabilité, le bâtiment de la paroisse Saint-Louis pouvait devenir une source de revenus pour celle-ci; l'emplacement prévu initialement pour construire le nouveau bâtiment restait libre, un parc public pouvait y être aménagé. Commune et paroisse décidèrent de confier la réhabilitation de l'ensemble à

L'église, la mairie et le bâtiment paroissial, vus depuis le parc.

Blick vom Park auf die Kirche, das Gemeinde- und das Kirchgemeindehaus

Yves Habegger

Yves Habegger

Le hall d'entrée de la mairie. L'escalier a été refait en béton en maintenant les dimensions d'origine.

Die Treppe im Eingangsbereich des Gemeindehauses wurde neu in Beton ausgeführt. Die Originalabmessungen wurden beibehalten.

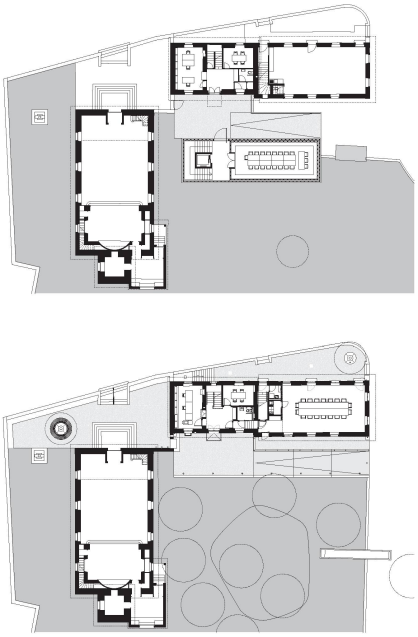

Yves Habegger

Plans du rez-de-chaussée du projet de concours (en haut) et du projet réalisé (en bas)

Grundriss des Erdgeschosses: Wettbewerbsprojekt (oben) und ausgeführtes Projekt (unten)

l'architecte lauréat du concours. Les deux chantiers parallèles eurent lieu entre avril 2013 et septembre 2015.

Un projet sobre et sensible

Situés au centre du village, les deux bâtiments forment un mas disposé à angle droit avec l'église. Les deux volumes définissent deux espaces extérieurs: d'une part côté rue, le parvis de l'église; d'autre part à l'arrière, un parc qui sert de transition avec les terrains de sport. L'ancienne cure a été bâtie en 1840 et le bâtiment paroissial en 1890. Ils sont d'une architecture néoclassique très simple: deux niveaux plus combles recouverts de toits à deux pans revêtus de tuiles plates; maçonnerie de boulets enduite et percée d'ouvertures régulières aux encadrements de pierre; fenêtres de bois vernis et contrevents de bois peint. Les deux bâtiments, situés en zone 4b protégée et recensés en valeur 4+, sur une échelle allant de 1 à 6, présentaient des modifications et des dégradations. Parmi les transformations inappropriées, citons pour la mairie, les banales fenêtres modernes en bois et l'auvent rustique des années 1970 et pour le bâtiment paroissial, la couverture de tuiles mécaniques et l'appentis recouvert de tôle ondulée qui séparaient les jardins des deux propriétés. Par ailleurs les encadrements en molasse des ouvertures de la mairie étaient profondément dégradés. Mairie et bâtiment paroissial ont été réhabilités dans les règles de l'art.

Un point du projet posait problème aux autorités de tutelle: la reprise en sous-œuvre de la mairie pour installer les archives communales au sous-sol risquait de déstabiliser le bâtiment. Cette inquiétude fut levée quand les sondages montrèrent que les murs de boulets étaient fondés à plus de 2 mètres de profondeur. Tout ce qui pouvait être maintenu a été restauré et ce qui devait être remplacé l'a été avec un grand soin. Citons les nouvelles fenêtres en chêne à double vitrage qui ont été exécutées à l'ancienne: moulures gueule-de-loup et contre-profils mouton, renvois d'eau en bois, fiches à lames, et espagnolettes récupérées. A l'intérieur, les aménagements ont été réalisés avec de beaux matériaux dans un langage contemporain, sobre et sensible, en intégrant les rares éléments de substance originale qui pouvaient être restaurés. L'architecte a pu maîtriser également les aménagements extérieurs: le parvis de l'église a été repensé et deux arbres ont été plantés. La solution trouvée intègre une nouvelle fonction qui n'était pas prévue au programme du concours: l'appartement du 1er étage et les combles du bâtiment paroissial ont permis de créer trois studios en duplex destinés aux jeunes du village.

POTENZIAL DES BESTEHENDEN

2008 organisierte die kleine Gemeinde Aire-la-Ville GE einen Wettbewerb auf Einladung für den Umbau des ehemaligen Pfarrhauses in ein Gemeindehaus, mit Anbau eines Gemeinderatssaales. Gewonnen hat das Projekt des Architekten Yves Habegger, das die Jury vor allem für die gelungene Bewahrung des baulichen Erbes lobte. Allerdings erwiesen sich die Pläne trotz mehrfacher Überarbeitung als zu kostspielig. Aber Not macht erfinderisch: An das ehemalige Pfarrhaus grenzt ein Gebäude im Besitz der Kirchgemeinde mit einem Saal im Erdgeschoss und einer alten Wohnung im Obergeschoss, die nicht mehr gebraucht wurden. Diese konnte die Gemeinde mieten. So konnte auf den Anbau verzichtet und stattdessen ein öffentlicher Park gestaltet werden.

Die schlichten neoklassischen Bauten von 1840 und 1890 wurden nach allen Regeln der Kunst renoviert und alles, was erhalten werden konnte, wurde bewahrt. Die Lösung umfasst zudem eine neue Funktion, die im Wettbewerbsprogramm gar nicht enthalten war: Im Obergeschoss und Dachboden des Kirchgemeindehauses konnten drei Duplex-Studios eingerichtet werden, die für die jungen Leute des Dorfes bestimmt sind.